

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 3 avril 2024

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 3.2.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Finances
Compte de Gestion de l'exercice 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**

Séance du 3 avril 2024

L'an 2024, le 3 avril, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de l'Union, sous la présidence de Monsieur Julien Dusart

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés :
29	23	Pour : 27 Contre : Absentions : 2

Etaient présents :

M. Julien DUSART, Mme. Anne GOZÉ (arrivée 18h45), M. Ahmed RAHEM, Mme. Corinne ANASSE, MM. Jean-Pierre FLORENT, Gérard RENARD, Mmes. Agnès LACOSTE, Denise LEVAN, M. Ludwig LOTTEAU, Mme. Habiba BENNOUI, M. Denis GAUDON, Mme. Clorinda COSTANTINI, M. Michael CARLIER, Mme. Frédérique FONTAINE, M. Mathias SABOS, Mme. Mélanie Ego, MM. Thomas PIETTE, Jacques DOUILLIEZ, Mme. Elsa TONON, M. Marcel ANDOUCHE, Mmes. Dany SANIEZ, Delphine COINE, M. Alexandre DUFOSSET

Procuration(s) :

Monsieur Laurent DEPAGNE à monsieur Julien DUSART
Madame Rachida BENNAR à Gérard RENARD
Madame Annick AUFFRET à madame Corinne ANASSE
Madame Christine VITOUX à madame Habiba BENNOUI
Monsieur Dimitri KRAJEWSKI à madame Agnès LACOSTE
Monsieur Pierre NISOL à monsieur Alexandre DUFOSSET

Date de la convocation
28 mars 2024
Date d'affichage
_ / _ / _

Jusqu'au point 2 : madame Anne GOZE à monsieur Ahmed RAHEM

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire de séance :**

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.
le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à AULNOY LEZ VALENCIENNES

Le Président : Julien Dusart
Le secrétaire de séance : Thomas Piette

Publiée sur le site internet le vendredi 19 avril 2024
Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 16 avril 2024